

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 12
De votants : 13

Date de convocation : 29 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

BIOULAC Josiane, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, VENZAC Jean- Marc.

Etaient absents : COURTOIS Martine (a donné pouvoir à Nadine CASTANIER), PLANTECOSTE Yoann.

Secrétaire de séance : Elisabeth KISS.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023
2. Affectation des résultats
3. Vote des budgets primitifs 2024
4. Vote des taux
5. Diverses délibérations

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

En préalable à la présentation des comptes, sont remis aux membres du Conseil Municipal, l'ensemble des documents récapitulatifs relatifs aux comptes de gestion et comptes administratifs 2023 de :

- La commune (fonctionnement et investissement)
- L'eau et l'assainissement
- Lotissement
- CCAS

Le premier adjoint présente ensuite les éléments poste par poste.

A. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Fonctionnement 2023

DÉPENSES		483 955 €	RECETTES		570 640 €
011	Charges à caractère général	118 429 €	013	Résultats d'exploitation reporté	8 515 €
012	Charges de personnel	257 940 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 125 €
014	Atténuation de produits	2 950 €	70	Produits des services du domaine	30 437 €
042	Opérations d'ordre et de transfert	27 592 €	73	Impôts et taxes	12 170 €
65	Autres charges de gestion courante	63 751 €	731	Impositions directes	185 660 €
66	Charges financières	13 293 €	74	Dotations et participations	305 590 €
			75	Autres produits de gestion courante	11 943 €
			77	Produits exceptionnels	7 200 €

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 86 685 €.

Investissement 2023

DÉPENSES		286 498 €	RECETTES		199 785 €
040	Opérations d'ordre et de transfert	9 125 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 592 €
13	Subventions d'investissement	5 000 €	10	Dotation fonds divers et réserves	132 604 €
16	Emprunts et dettes assimilées	53 274 €	13	Excédents de fonctions capitalisés	39 589 €
204	Subventions d'équipement versées	21 289 €			
21	Immobilisations corporelles	79 248 €			
23	Immobilisations en cours	118 562 €			

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 86 713 €.

B. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement 2023

DÉPENSES		88 154 €	RECETTES		102 530 €
01 1	Charges à caractère général	27 438 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 305 €
01 2	Charges de personnel et frais assimilés	7 736 €	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	98 224 €
01 4	Atténuation de produits	10 139 €	75	Autres produits de gestion courante	1 €
04 2	Opérations d'ordre et de transfert	39 995 €			
65	Autres charges de gestion courante	2 846 €			

Ce compte fait apparaitre un résultat excédentaire de 14 376 €.

Investissement 2023

DÉPENSES		39 923 €	RECETTES		55 070 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 305 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	39 995 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 465 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	9 075 €
23	Immobilisation en cours	19 153 €	13	Subventions d'investissement	6 000 €

Ce compte fait apparaitre un résultat excédentaire de 15 147 €.

C. COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Fonctionnement 2023

DÉPENSES		400 €	RECETTES		437 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	104 €
			75	Autres produits de gestion courante	333 €

Ce compte fait apparaitre un résultat excédentaire de 37 €.

D. COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Fonctionnement 2023

DÉPENSES		3 321 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections (variation des stocks)	3 169 €
66	Charges financières	152 €

Ce compte fait apparaitre un résultat déficitaire de 3 321 €.

Investissement 2023

DÉPENSES		9 472 €	RECETTES		3 169 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 472 €	040	Opérations d'ordre et de transfert entre les sections (variation de stock terrains aménagés)	3 169 €

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 6 303 €.

Par 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, les comptes de gestion et les comptes administratifs sont adoptés.

2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'affectation des résultats a été votée à l'unanimité

3/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

A. BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Fonctionnement 2024

Le budget primitif 2024 présenté s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 745 410 € et de 667 162 € en investissement. Les subventions aux Associations versées annuellement restent au global sensiblement identiques à celles du précédent exercice. Une subvention de 1 000 € est accordée au Club des Costonhaires pour l'achat de matériel informatique.

DÉPENSES		745 410 €	RECETTES		745 410 €
011	Charges à caractère général	181 780 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	186 428 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	278 750 €	013	Atténuations de charges	8 500 €
014	Atténuations de produits	3 050 €	70	Produits de services du domaine (Indemnité poste, cantine, locations)	25 408 €
023	Virement à la section d'investissement	174 387 €	73	Impôts et Taxes	12 170 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 600 €	731	Impositions directes (taxe d'habitation, foncières bâtie et non bâtie ...)	190 923 €
65	Autres charges de gestion courantes	82 343 €	74	Dotations et Participations	311 981 €
66	Charges financières	14 500 €	75	Autres produits de gestion courante	10 000 €

Investissement 2024

DÉPENSES		667 162 €	RECETTES		667 162 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	147 603 €	021	Virement de la section fonctionnement	174 386 €
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000 €	040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	10 600 €
21	Immobilisations corporelles	3 500 €	10	Dotations fonds divers et réserves	175 176 €
23	Immobilisation en cours	461 059 €	13	Subventions d'investissement	67 000 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	240 000 €

Le budget primitif 2024 présenté s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

B. BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2024 présenté est à l'équilibre à hauteur de 122 677 € en fonctionnement et de 206 458 € en investissement. Les tarifs en vigueur pour l'eau restent inchangés :

Abonnement au compteur	75 €
Consommation comprise entre 0 et 1000 m ³	0,90 m ³
Consommation supérieure à 1000 m ³	0,70 m ³

Fonctionnement 2024

DÉPENSES		122 677 €	RECETTES		122 677 €
011	Charges à caractère général	43 320 €	002	Résultat d'exploitation reporté	18 635 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	8 500 €	040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	4 678 €
014	Atténuation de produits	11 100 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	98 900 €
022	Dépenses imprévues	1 000 €	75	Autres produits de gestion courante	464 €
023	Virement à la section investissement	14 247 €			
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	40 010 €			
65	Autres charges de gestion courant	500 €			
66	Charges financières	3 000 €			
67	Charges exceptionnelles	1 000 €			

Investissement 2024

DÉPENSES		206 458 €	RECETTES		206 458 €
040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	4 678 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	46 062 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 500 €	021	Virement de la section d'exploitation	14 247 €
20	Immobilisations en cours	185 280 €	040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	40 010 €
			10	Dotations, fonds divers et réserves	3 142 €
			13	Subventions d'investissement	80 242 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	22 755 €

C. BUDGET PRIMITIF 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le budget primitif 2024 est à l'équilibre à hauteur de 1 671 €.

Fonctionnement 2024

DÉPENSES		1 671 €	RECETTES		1 671 €
011	Charges à caractère général	1 271 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 171 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €	70	Produits de services du domaine et ventes divers	200 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	300 €

D. BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT

Le budget primitif 2024 est à l'équilibre à hauteur de 507 962 € en fonctionnement et 507 812 € en investissement.

Fonctionnement 2024

DÉPENSES		507 962 €	RECETTES		507 962 €
011	Frais accessoires	253 831 €	70	Ventes de terrains aménagés	253 831 €
042	Terrains aménagés, Variation des stocks	253 981 €	042	Terrains aménagés Variation stocks	253 981 €
65	Autres charges de gestion courante	150 €	758	Autres produits de gestion courante	150 €

Investissement 2024

DÉPENSES		507 812 €	RECETTES		507 812 €
001	Déficit reporté	253 831 €	1 641	Emprunts auprès établissements de crédit	253 831 €
040	Terrains aménagés variation des stocks	253 981 €	040	Terrains aménagés variation des stocks	253 981 €

Par 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, les budgets primitifs 2024 sont adoptés.

4/ VOTE ET DÉLIBÉRATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'augmenter les taux des taxes de 2%.

Taxe foncière bâti (TFB)	39,71%
Taxe foncière non bâties	73,11%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	10,53%

5/ DIVERSES DÉLIBÉRATIONS

1/ DÉLIBÉRATION POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 au 26 mars 2024 selon les modalités suivantes :

- information de la population sur cette concertation via le site internet de la commune et au lieu d'affichage habituel à la mairie

- mise à disposition du public, aux horaires d'ouverture de la mairie, d'un registre de recueil des observations incluant un document de synthèse sur les types d'énergies retenus comme susceptibles d'intégrer des zones d'accélération et la localisation de leur implantation
- réception des observations sur le registre mis à disposition en mairie.

Les types d'énergies et zones d'accélération concernés sont les suivants :

- Type d'énergie : tous (photovoltaïque, agrivoltaïsme, méthanisation, hydroélectricité, géothermie) à l'**exception** de l'éolien terrestre
- Zones : toutes les zones du territoire de la commune du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur (Ub, Ua, Ue, 1AU, A) à l'exception des zones Ae, Ap, N, Ne, et des zones faisant l'objet de prescriptions d'urbanisme pour motif environnemental (L.151-23 du code de l'urbanisme, HAIE, éléments de continuité écologique et trame verte et bleue)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 13 - contre : 0 – abstention : 0) :

- **Définit** comme types d'énergies renouvelables et zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les types d'énergie et zones indiquées ci-dessus,
- **Valide** la transmission de la cartographie de ces zones à Madame le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Cantal, ainsi qu'à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

2/ DÉLIBÉRATION POUR GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE 2024-2025-2026

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voies communales, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de constitution d'un groupement de commandes porté par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, coordonnatrice, pour les années 2024, 2025 et 2026.

Une convention devra être approuvée et signée par les communes intéressées et définira les modalités pratiques de fonctionnement du groupement.

Elle précise que l'Assistance à Maître d'ouvrage et à la Maîtrise d'œuvre seront confiées à l'Agence Départementale Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) avec laquelle il conviendra de conventionner dans de brefs délais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide :

- **D'adhérer** au groupement de commandes de travaux de voirie proposé
- **D'accepter** la coordination du groupement par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

3/ DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.
L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le classement en zone montagne de la commune,
Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré, (13 voix pour, 0 contre)

Article 1 : **Décide** d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne

Article 2 : **Décide** d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

Article 3 : **Dit** que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 179,85 euros

Article 4 : **Autorise** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

4/ ACQUISITION DE LA PARCELLE E 615

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les modalités pour l'achat de la parcelle E615 appartenant à Madame Michèle FREDERICKX et Monsieur Arno HASSOLDT.

Cette acquisition se fait dans le cadre de l'opération d'aménagement et valorisation touristique des berges du Lot, le projet porté par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne vise à installer un bloc sanitaire préfabriqué autonettoyant.

Après en avoir délibéré, (13 voix pour, 0 contre), le conseil municipal :

- **Décide** d'acquérir la parcelle E615 (128m²) au prix de 100 € + Frais de notaire
- **Désigne** Maître RIVIERE, notaire à Maurs pour établir l'acte
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte concernant cette affaire chez Maître RIVIERE, notaire à Maurs.

5/ DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réaliser un travail de dénomination et de numérotation des voies de la commune afin de faciliter l'accessibilité des usagers. Ce travail peut se réaliser en collaboration avec la Poste. Monsieur le Maire présente l'offre de la Poste et les devis correspondants :

- Préparation des documents (offre PREPAREO) 817,57 € HT
- Rapport méthodologique, audit et conseil, réalisation du plan d'adressage et fin de prestation (Offre ADN PRENIUM) pour un montant de 6 132 ,40 € HT
- Communication avec remise commentée auprès des usagers : 2,50 € HT par adresse soit 875 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'accepter** la proposition de la Poste
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire
- **D'inscrire** cette dépense en investissement.

La séance est levée à 20 h 15.

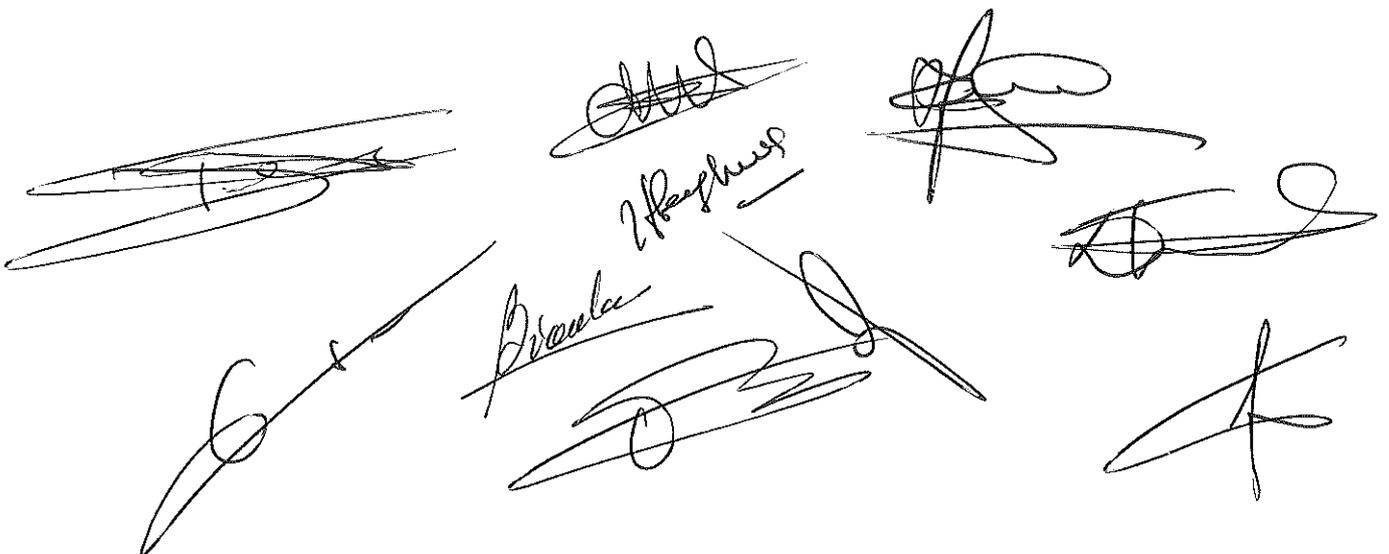
LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, scattered pattern below the heading 'LES MEMBRES'. The signatures vary in style and legibility, representing the members of the municipal council.